



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Extincteur à poudre sèche Super D
Autres identifiants : Poudre classe D, Chlorure de sodium
Code(s) produit(s) : 545 CH, CH 557
Code(s) modèle(s) d'extincteurs : 570, 680
Utilisation recommandée : Agent d'extinction d'incendie pour feux de métaux
Utilisation comme médicament pour l'homme ou les animaux interdite.

Fabricant : AMEREX CORPORATION
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 7595 Gadsden Highway, P.O. Box 81
Trussville, AL 35173-0081

Numéro de téléphone de l'entreprise : 2 (205) 655-3271
Adresse e-mail : info@amerex-fire.com
Personnes de contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800) 424-9300
ou (703) 527-3887

Révisé : Janvier 2015

Section 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

SGH – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Irritation / Corrosion cutanée : Catégorie 3	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée : NON	Aucun	Avertissement
Yeux : Catégorie 2B	Aucun	Avertissement
Cancérogène : Catégorie Aucune	Aucun	Aucun

SGH – Symbole(s) des étiquettes : Aucun

SGH– Terme(s) de mise en garde : Avertissement

Autres dangers non envisagés dans la classification : Aucun

SGH- Phrases de dangers

Dangers SGH	Codes SGH	Phrase(s) code(s)
Physique	Aucun	
Santé	H303 313 320 333	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas de contact cutané Provoque une irritation au niveau des yeux Peut être nocif en cas d'inhalation
Environnement	Aucun	
Précautions :		
Généralités	P101 102	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit Tenir hors de portée des enfants
Prévention	234 251 261 264 270 281 285	Conserver dans le récipient d'origine Récipient pressurisé ; ne pas percer ou brûler, même après utilisation Éviter de respirer les poussières Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Réponse	P301+322+331 +313 302+353 304+341 305+351+338 306+362 308+313 337+313	En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau ; ne pas faire vomir ; consulter un médecin En cas de contact cutané, rincer à l'eau / sous la douche En cas d'inhalation, si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, et continuer à rincer En cas de contact avec les vêtements / chaussures, enlever les vêtements / chaussures ; laver / nettoyer avant réutilisation En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin Si l'irritation oculaire persiste ; consulter un médecin
Stockage	P401 + 402 + 403	Stocker dans le récipient d'origine ou dans un extincteur dans un endroit sec, bien ventilé

Section 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CE	N° Règ. REACH	CAS N°	Poids %
Chlorure de sodium	231-598-3	N/A	7647-14-5	87
Terre à foulon, silicate de magnésium et d'aluminium	N/A	Pas Disponible	8031-18-3	4,2
Mica- Silicate d'aluminium et de potassium	N/A	Pas Disponible	12001-26-2	4,2
Zéolite, silice amorphe précipitée synthétique	N/A	Pas Disponible	112926-00-8	2,1
Fumée de silice amorphe	N/A	Pas Disponible	69012-64-2	<2
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	228-767-9	Pas Disponible	557-04-0	<1

Aperçu en cas d'urgence :

Violet clair, poudre fine solide, inodore.

Effets et symptômes néfastes sur la santé :

Probablement légèrement irritant pour les voies respiratoires et les yeux ; légèrement irritant pour la peau ; Les symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, et l'irritation des poumons, des yeux et de la peau. L'ingestion, bien que peu probable, peut provoquer une détresse gastrique.

Seuils limites

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Cancérogénicité	Mutagénicité	Autres classes de danger
Chlorure de sodium	N/A	N/A	N/A	N/A
Terre à foulon, silicate de magnésium et d'aluminium	N/A	N/A	N/A	N/A
Mica- Silicate d'aluminium et de potassium				
Zéolite, silice amorphe précipitée synthétique	N/A	N/A	N/A	N/A
Fumée de silice amorphe	N/A	N/A	N/A	N/A
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux :

Peut provoquer une irritation. Se rincer les yeux à l'eau et recommencer jusqu'à ce que la douleur cesse. Consulter un médecin si l'irritation s'étend ou si des changements de la vision apparaissent.

Exposition cutanée :

Peut provoquer une irritation cutanée. En cas de contact, rincer immédiatement abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation :

Peut provoquer une irritation, ainsi que de la toux. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, transporter la victime à l'air libre. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion :

Les symptômes d'overdose peuvent inclure des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des crampes abdominales pouvant provenir d'une consommation excessive de sel. Une perte abondante d'eau peut provoquer des niveaux de sodium anormalement élevés dans le sang (« hypernatrémie ») avec des symptômes tels que des vertiges, une faible

pression artérielle et une production réduite d'urine. Les cas graves peuvent donner lieu à un gonflement (œdème), une pression sanguine plus forte, un rythme cardiaque accru, une difficulté à respirer, des convulsions, le coma et la mort. Si la victime est consciente et alerte, lui donner beaucoup d'eau et ne pas la faire vomir. Consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes d'overdose. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit ingéré, mettre la victime sur le côté avec la tête plus bas que la taille.

Conditions rénales, hypertension.

Conditions médicales possiblement aggravées par l'exposition :

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :	Non inflammable
Point d'éclair :	Indéterminé
Support d'extinction adapté :	Mesures d'extinction appropriés aux circonstances locales et au milieu environnant
Produits de combustion dangereux :	Oxydes de sodium, chlorure d'hydrogène
<u>Données d'explosion :</u>	
Sensibilité à un impact mécanique :	Insensible
Sensibilité à une décharge statique :	Insensible
Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion :	Aucune connue.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome sous pression, approuvé par le NIOSH ou équivalent et un mécanisme de protection complet.

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Équipement de protection individuelle :	Minimum - lunettes de sécurité, gants et respirateur anti-poussière.
Procédures d'urgence :	N/A
Méthodes de confinement :	Éviter une éventuelle fuite ou un éventuel déversement si cela peut être fait en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage :	Éviter la formation de poussière ; nettoyer les matériaux rejetés à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai humide et d'une pelle, afin de minimiser la création de poussière. Mettre dans un sac et

transporter vers des conteneurs correctement étiquetés. Ventiler la zone et nettoyer le site du déversement une fois le ramassage des matériaux terminé.

Autres :

Si le produit est contaminé, utilisez un ÉPI et un confinement appropriés à la nature du produit chimique /matériau le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :

Utiliser l'EPI approprié lors de la manipulation ou de la maintenance des équipements, et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).

Conditions pour un stockage en toute sécurité :

Conserver le produit dans le récipient d'origine ou dans un extincteur. Les contenus peuvent être pressurisés – inspecter périodiquement pour détecter la présence éventuelle de rouille sur les extincteurs, afin d'assurer l'intégrité du récipient.

Produits incompatibles :

Oxydants forts. Réactifs aux métaux, acides.

Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de sodium, chlorure

Polymérisation dangereuse :

Ne se produira pas

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
Chlorure de sodium	PNOC** Poussière totale, 15 ³ mg/m Fraction respirable, 5 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 10 ³ mg/m Fraction respirable, 3 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 4 ³ mg/m Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N/A
Terre à foulon	20 mppcf ***	Fraction respirable 3 mg/m ₃	-----	N/A
Mica	PNOC Poussière totale, 15 ³ mg/m Fraction respirable, 5 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 10 ³ mg/m Fraction respirable, 3 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 4 ³ mg/m Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N/A
Zéolite	<u>80 mg/m³</u> % SiO ₂	10 mg/m ³	4 mg/m ³	N/A
Silice	PNOC Poussière totale, 15 ³ mg/m Fraction respirable, 5 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 10 ³ mg/m Fraction respirable, 3 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ₃ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N/A
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	PNOC** Poussière totale, 15 mg/m ₃ Fraction respirable, 5 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ₃ Fraction respirable, 3 mg/m ₃	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ₃ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N/A

* Limites réglementaires allemandes ** PNOC = Particules non classées autrement (ACGIH) également connu comme Particules non réglementées autrement (OSHA) *** NR = Non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées sur 8 heures.

Contrôles techniques :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle – EPI Code E :



Protection des yeux / du visage :

Lunettes de sécurité à protection intégrale Les lentilles de contact peuvent absorber et concentrer les produits irritants ; Si le problème se pose, une politique relative au lieu de travail devrait être déterminée.

Protection du corps et de la peau :

Porter des combinaisons de protection, des

bottes en caoutchouc, des gants en PVC Utiliser une crème protectrice et une crème de nettoyage si les concentrations sont suffisamment élevées pour provoquer une légère irritation.

Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH doit être porté. Utiliser un masque anti-poussière N95 lors d'une exposition limitée, utiliser un respirateur purificateur d'air (APR) avec des filtres à particules d'air à haute efficacité (HEPA) lors d'une exposition prolongée. Des appareils de protection respiratoire à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentrations élevées de polluants en suspension. Le dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur. Le port d'une protection respiratoire n'est probablement pas nécessaire en cas de travail court dans des zones bien ventilées.

De bonnes pratiques d'hygiène individuelles sont essentielles, comme ne pas manger, fumer ou toucher sa bouche avec sa main lors de la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation

Protection respiratoire :

Mesures d'hygiène :

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Cristaux fins, blancs pâles
Poids moléculaire :	58,44 g/mol (Chlorure de sodium)
Odeur :	Aucune
Seuil olfactif :	Non applicable
Température de décomposition °C :	Non applicable
Point de congélation °C :	N/A
Point initial d'ébullition °C :	1413
État physique :	Poudre cristalline
pH :	Environ 6,7 – 7,3 pour une solution à 10 %
Point d'éclair °C :	Aucune
Température d'auto-inflammation °C :	Aucune
Point / Plage d'ébullition °C :	695,7
Point / Plage de fusion °C :	804
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air °C :	Supérieure – Ininflammable ; Inférieure – Ininflammable
Propriétés explosives :	Aucune

Propriétés oxydantes :	Aucune
Composant volatil (% vol)	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Pression de vapeur :	<1 mm Hg
Densité :	Environ 2,165
Solubilité :	Miscible
Coefficient de partage :	Aucune information disponible
Viscosité :	Non applicable

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Réactivité :	Généralement non réactif.
Incompatibilités :	Oxydants forts.
Conditions à éviter :	Stockage ou manipulation près de ces produits incompatibles
Produits de décomposition dangereux :	La chaleur de l'incendie peut libérer des composés chlorés et des oxydes de sodium.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes :	
Immédiats :	
Inhalation :	Irritation, toux.
Yeux :	Irritation.
Peau :	Irritation.
Ingestion	Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.
À retardement :	Les symptômes peuvent être à retardement
Toxicité aiguë :	Légèrement toxique
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Aucune connue.
Exposition de longue durée :	Comme avec toutes les poussières, une exposition chronique peut donner lieu à une pneumoconiose ou à la maladie du « poumon poussiéreux ».

Valeurs de toxicité aigüe - Santé

Nom chimique	DL50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Chlorure de sodium	3000 mg/kg (rat); (TDL humain 12357 mg/kg/23d)	10000 mg/kg (lapin)	Aucune
Terre à foulon	Aucune	Aucune	Aucune
Mica	Aucune	Aucune	Aucune
Zéolite	Aucune	Aucune	Aucune
Silice	Aucune	Aucune	Aucune
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	Aucune	Aucune	Aucune

Toxicité pour la reproduction :

Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets sur la reproduction ou tératogènes.

Organes cibles et effets (TOST) :

Voies respiratoires (légèrement irritant).
Ce produit irrite faiblement les tissus épithéliaux, (yeux, membranes muqueuses, peau) et peut aggraver la dermatite. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit provoque une sensibilisation. Peut être un produit toxique pour les reins à des doses élevées. Peut provoquer un œdème pulmonaire et un arrêt respiratoire à des doses très élevées.

Autres catégories de toxicité

Nom chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproduction	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Chlorure de sodium	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Terre à foulon	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Mica						
Zéolite	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Silice	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Peut être toxique à concentration élevée.

Persistance / Dégradabilité :

Se dégrade rapidement en ion chlorure dans des environnements humides, mais l'ion chlorure est très tenace.

Probabilité de biodégradation rapide :

Est : 0,731 (rapide)

Probabilité de biodégradation anaérobie :

Est : 0,836 (rapide)

Potentiel de bioaccumulation :

Faible.

Facteur de bioconcentration : 3,16 L/kg
 Potentiel de bioaccumulation : Faible. CT50 (jours) : LogP <3
 Mobilité dans le sol : Log Koc : Est -0,400
 Log Koa : Non applicable
 Log Kae : Non applicable
 Demi-vie d'oxydation atmosphérique : 20,6 jours
Modèle de fugacité niveau III : Aucune information

Autres effets écologiques néfastes : Pas d'autres effets connus à l'heure actuelle

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Chlorure de sodium	9,498 (96h) - Truite arc-en-ciel	Cat IV ; 1300 mg/l (truite arc-en-ciel), 670 mg/l (puce d'eau)
Terre à foulon	N/A	N/A
Mica	N/A	N/A
Zéolite		
Silice	N/A	N/A
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	N/A	N/A

Valeurs de toxicité aquatique - Estimations calculées

Nom chimique	Aigu (CL50)	CE50
Chlorure de sodium	597 mg/l Poisson 96h 296 mg/l Daphnie 48 h	597 mg/L g Algues 96 h
Terre à foulon	N/A	N/A
Mica	N/A	N/A
Zéolite		
Silice	N/A	N/A
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	N/A	N/A

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité

Utiliser l'EPI approprié lors de la manipulation et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).

Considérations relatives à l'élimination de déchets

Éliminer conformément à la réglementation locale, nationale et fédérale.

Emballage contaminé

Éliminer conformément à la réglementation locale, nationale et fédérale.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un RCRA particulièrement dangereux ou énuméré comme déchet dangereux. Éliminer selon les lois locales ou nationales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé et

induire à différentes considérations sur son élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU :	N/A
Nom officiel d'expédition ONU :	N/A
Classe de danger pour le transport :	N/A
Groupe d'emballage :	N/A
Polluant marin ? :	N/A
IATA	Non réglementé
DOT	Non réglementé

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme un matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT) ou par la réglementation relatives aux Transports du Canada « Transports de marchandises dangereuses ».

Précautions particulières pour l'expédition :

En cas d'expédition dans un extincteur de type à pression et pressurisé avec un gaz propulseur ininflammable, inerte et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports américain et le Transport du Canada. Le nom officiel d'expédition doit être EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation de l'ONU est UN1044. La classe de danger du DOT est Quantité limitée en cas de pressurisation inférieure à 241 psig et en cas d'expédition par transport routier ou ferroviaire. Utiliser une étiquette de Gaz ininflammable (classe 2.2) en cas d'expédition par transport aérien.

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

État des inventaires internationaux : Le chlorure de sodium est dans les inventaires suivants

Pays	Agence	Etat
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Restrictions REACH du Titre VII : Aucune information disponible

Produit chimique Nom	Substances dangereuses	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Chlorure de sodium	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	ISHA - Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou l'approvisionnement	ISHA - Substances nocives exigeant une autorisation	Liste de classification des substances toxiques (T CCL) – Substances toxiques	Inventaire (T RI) de rejets toxiques – Groupe I	Inventaire (T RI) de rejets toxiques – Groupe II
Chlorure de sodium	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Terre à foulon	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Mica	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Zéolite	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Silice	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Phrases européennes de risque et de sécurité :

Classification de l'UE

Phrases R : 20
36/37

Phrases S : 22
24/25
26

36

Irritant

Nocif par inhalation.
Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement abondamment à l'eau, puis consulter un médecin.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Informations réglementaires fédérales des États-Unis :

SARA 313 :

Section 313 du Titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) - Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du Titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372.

Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu

de la loi SARA, dispose des quantités seuils recalculées SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Danger de libération soudaine de pression-*	Oui
Danger de réaction	Non

* - Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 and 40 CFR 122.42) Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant atmosphérique dangereux (PAD) en vertu de la Section 112 de Modifications de la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par des réglementations spécifiques de l'Etat, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune

Californie – Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune

Floride – Liste de substances : Poussière Mica

Illinois – Liste de substances toxiques : Aucune

Kansas – Section 302/303 Liste : Aucune

Massachusetts – Liste de substances : Poussière Mica

Minnesota – Liste de substances dangereuses : Aucune

Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune

New Jersey – Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucune

Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune

Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune

Rhode Island - Liste de substances dangereuses : Poussière Mica

Texas - Liste de substances dangereuses : Non

Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune

Wisconsin - Substances dangereuses et toxiques : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Autres :

Canada - Classe de danger du SIMDUT

Aucun composant répertorié

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette FDS est conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de l'UE, et est conforme au format proposé ANSI Z400.1 de 2003.

Date d'émission	17 juin 2012
Date de révision	23 octobre 2013
Date de révision	06 janvier 2015
Notes de révision	Aucune

Les informations ci-incluses sont données de bonne foi, mais n'impliquent aucune garantie, expresse ou implicite. Document mis à jour par William F. Garvin, CIH.